

PROJET DE TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ ACHATS DISTRIBUTION CLIENTS (DADC) DE LA DIRECTION ACHATS GROUPE D'EDF VERS ENEDIS

Ce transfert nous est présenté aujourd'hui pour avis. Nous avons en janvier exprimé notre refus à nous soumettre à une injonction de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) qui conduit à toujours plus de dérégulation, plus de désintégration du Service public, plus de dés-optimisation pour EDF et une étape qui nous fait tourner le dos au modèle « intégré » pourtant gage d'efficacité, de pérennité et d'efficacité économique.

Les quelques semaines qui se sont écoulées ne suffiront pas à nous faire oublier nos fondamentaux. Ce qui était nocif en janvier l'est toujours en mai.

Nous ne nous agenouillerons pas devant ce dogme de la main invisible qui fait fi de l'intérêt général, des fondements du Service Public Républicain et ferait des agents une variable d'ajustement malléable et corvéable.

Concernant les agents touchés, nous ne sommes pas confiants pour leur avenir qui s'inscrira dans un environnement social et réglementaire qui, sous les coups de boutoir du « marché » et de ses alliés, dont la CRE, continuera à se déliter et générer des différences de traitement. Coté EDF, la méthode choisie, c'est-à-dire le transfert d'entité constituée est redoutable. Pas de mobilité fonctionnelle ni géographique, donc pas de mesures d'accompagnements, pas d'application des textes réglementaires Réorg 1 et Réorg 2, pas de choix pour les agents, pas de garantie de retour . . .

FO s'attachera à faire valoir les droits de ces agents.

Pour conclure FO demande le retrait de ce projet.